

Le nombre d'établissements fabriquant des articles en fourrure—tels que manteaux, capes, écharpes, manchons, etc.—est de 495, avec production globale évaluée à \$39,131,614.

Effets de la guerre sur le commerce des fourrures.—Plusieurs branches de l'industrie canadienne, dont la ferme à fourrures, ont été défavorablement affectées par les répercussions de la guerre. A cause des exigences du conflit, le marché de Londres, qui en temps normal absorbe environ 80 p.c. de la production canadienne globale de fourrures de renard, a été perdu. Avec la perte de ce marché, il fallut chercher d'autres débouchés. Les Etats-Unis, craignant que leur marché ne fût envahi par les fourrures canadiennes ou d'autres pays, ont fixé un contingent en 1939, limitant les importations provenant de tout pays à 100,000 unités seulement par année. De ce contingent, la portion du Canada est de 58,300 unités par année, et pas plus de 25 p.c. de ce contingent ne passe à la douane en un seul mois. En vertu de l'arrangement initial régissant le contingent, chaque pièce, tête, patte, queue ou article fini, est considérée comme unité dans le sens du contingent.

Au cours du premier mois de 1939, des pelleteries en nombre suffisant, principalement de qualité inférieure, pièces et queues, ont été présentées à la douane pour remplir le contingent de l'année entière. Bien que, tel que mentionné plus haut, 14,575 unités seulement aient eu droit d'entrée durant ce mois, la majeure partie fut retenue et présentée à la douane chaque jour d'ouverture du contingent des mois subséquents. Afin d'empêcher que la chose ne se reproduisît au cours de la saison 1940-41, le classement fut établi par l'Etat et des restrictions quantitatives furent placées sur l'exportation aux Etats-Unis des peaux de renard noir et argenté ordinaires et seules les fourrures de meilleure qualité furent admises à passer dans ce pays, ce qui était de la plus grande importance, puisque le marché des Etats-Unis était à peu près le seul resté ouvert. La vente des fourrures sur ce marché a rapporté un change étranger considérable nécessaire dans des conditions de guerre, et encouragea à la fois le producteur qui désirait écouler des fourrures sur ce marché à procéder à un triage complet chez ses animaux reproducteurs, la qualité dans l'industrie étant devenue à cette époque un peu inférieure. Il devint peu à peu évident dans plusieurs provinces que les restrictions sur la qualité avaient eu un bon effet et qu'un effort était accompli dans le but d'améliorer le standard de production. A l'automne de 1940, les arrangements en vertu desquels la portion canadienne de 100,000 peaux était admise à passer aux Etats-Unis furent modifiés et le contingent porté à 70,000 peaux, et non sur une base d'unité, un contingent séparé étant établi pour les pièces et les queues.

Les progrès récents de l'élevage sur les fermes à fourrure et le vif intérêt manifesté dans cette phase de l'industrie démontrent qu'il y aura nouvelle expansion de la production des fermes à fourrure au cours des années immédiates d'après-guerre.